

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Bureau Contrôles réglementaires
Tél : 01.71.75.82.75

Paris, le **1 6 MARS 2015**
N° **997** /ANSSI/SDE/PSS/BCR

**Le directeur général
de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information**

à

**Monsieur le directeur de la société Radware Ltd.
22 Raoul Wallenberg Street
Tel-Aviv 69710 Israël
(à l'attention de Me Olivier Haas, Cabinet Jones Day
2, rue Saint-Florentin 75001 Paris)**

Objet : Attestation de déclaration d'opérations relative à des moyens de cryptologie.
Référence : Décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu le 16 février 2015 votre dossier, enregistré sous le n° **15030168**, de déclaration d'opérations relative aux moyens de cryptologie suivants :

**Radware Alteon 4408, 4416, 5224, 5208, 5412, 6420, 6420p, 8420, 10000, VA,
4408 XL, 4416 XL, 5224 XL, 5208 XL, 5412 XL, 6420 XL, 6420p XL, 8420 XL.**

Conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 5 du décret cité en référence, j'atteste par la présente que vous vous êtes acquittés de l'obligation déclarative relative aux opérations de fourniture, d'importation et de transfert depuis et vers un Etat membre de l'Union européenne.

En outre, cette attestation vous permet dès à présent de procéder à l'exportation de ces moyens de cryptologie vers l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège ou la Suisse, sous réserve de l'obtention de l'Autorisation générale d'exportation de l'Union européenne EU001¹.

Cette attestation ne vaut pour les versions ultérieures de ces moyens de cryptologie que dans la mesure où les caractéristiques cryptologiques restent inchangées.

Elle ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité des moyens de cryptologie ou une recommandation de la part de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Sylvain Leroy
Chef du bureau des
contrôles réglementaires

¹ Demande par formulaire Cerfa 14458*03 auprès du Service des biens double usage, DGCIS, Ministère du redressement productif.